



Lettre ouverte aux élus de Clermont Métropole :

NON à la réduction des moyens syndicaux à Clermont Métropole !

Dans un contexte social plus que dégradé en plein conflit sur les retraites, et suite aux élections professionnelles de décembre 2022, les organisations syndicales de la Métropole sont informées oralement ce mercredi 25 janvier, que le Président Olivier Bianchi a décidé de supprimer sans préavis la majoration de temps syndical dont nous pouvions bénéficier jusqu'ici, au terme de l'article 2 du décret de 1985, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

Ce dispositif résulte pourtant d'un acquis social mis en place par le précédent Président, Serge Godard ; correspondant à ce qui se fait d'ailleurs dans des collectivités d'envergure analogue, et ayant la vertu de simplifier la gestion des absences syndicales. Changer de procédure aura pour effet de multiplier les sources juridiques de justification d'absence syndicale et d'impacter négativement la gestion des services.

Il s'agit de fait de permettre aux représentants du personnel élus d'exercer avec disponibilité et compétence leur mandats auprès des agents de toutes filières des 21 communes de la métropole, ce qui constitue un périmètre conséquent, et de faire rayonner notre Métropole au plan départemental, régional voire national par un engagement de ceux-ci au plus haut niveau des organisations de représentation des personnels.

Cette décision autoritaire, accompagnée d'une mise en exécution sous 7 jours, est inacceptable, considérant que sur un territoire historiquement attaché au dialogue social, tourner cette page serait désastreux tant pour ce dialogue que pour l'image d'une métropole tournant abrupement le dos à ses valeurs, et affaiblirait les structures syndicales de son territoire mais aussi indirectement au plan national.

En conséquence, les 4 organisations syndicales représentatives de la Métropole font le choix de ne plus participer aux réunions à l'initiative de la direction générale, et de ne plus siéger aux instances représentatives du personnel, car nous n'aurons plus les moyens d'exercer efficacement nos missions.

L'ensemble des organisations de la Métropole vous exhorte donc à garantir les moyens permettant aux syndicats d'exercer leurs missions. Le protocole d'accord actuel est tout à fait conforme au statut et à l'histoire de notre Métropole (qui aura, chose rare, hébergé 2 grands congrès nationaux de syndicats entre 2019 et 2023), et donnait toute satisfaction aux différentes parties jusqu'à ce jour.

Nous attendons votre position et votre intervention sur cette rétrogradation au sein de notre métropole.

Guy DUGNE



CFTC

David BARBEAU



CFDT

Karine VACANT



CGT

Serge LAGANE



FSU